

ICANN75 | Semaine de préparation – Point d'étape du groupe de travail chargé de la mise en œuvre de la révision du Comité de nomination
Vendredi 9 septembre 2022 – 02h00 à 03h00 KUL

PAMÉLA SMITH: Bonjour et bienvenue à la mise à jour sur la révision du comité de nomination présenté par le groupe de travail en charge de la mise en œuvre de la révision du comité de nomination.

Je m'appelle Paméla Smith et avec Yvette Guigneaux nous serons responsables de la participation à distance pour cette séance. Cette séance est enregistrée et respecte les normes de comportement attendues de l'ICANN.

Au cours de cette séance les questions ou commentaires soumis dans le chat seront lus à voix haute pour l'enregistrement. Veuillez revoir les instructions sur le chat pour savoir comment présenter vos questions ou commentaires ou, si vous préférez pendant la séance, vous pouvez lever main et dès que vous serez nommés vous pourrez poser votre question. Tous les participants à cette séance peuvent faire des commentaires dans le chat tout au long de la séance.

Cela dit, je passe la parole à Thomas Barrett.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

THOMAS BARRETT: Merci, Pam. Soyez tous les bienvenus à ce séminaire sur la révision du NomCom.

Diapo suivante s'il vous plait.

Tout d'abord un résumé de l'année 2022. Cette révision est en cours depuis 5 ans. Il y a un groupe formé avec Cheryl Langdon-Orr. J'ai eu la collaboration de Vanda, Jay et d'autres qui ont participé à la révision. Et aussi on a le soutien du personnel de l'ICANN. Et, entre tous, cela a été possible. C'est un grand travail mais je dois dire que nous sommes presque à la fin de notre révision.

Diapo suivante s'il vous plait.

Nous allons aborder 5 questions. Vous pouvez poser vos questions dans le chat, on fera une pause après chacune de ces présentations pour que vous leviez la main si vous le souhaitez.

Nous verrons le calendrier des 5 ans et les points saillants des activités de l'année 2022, à savoir la charte du comité permanent, la recommandation pour les directeurs et, par la suite, un résumé des changements aux statuts constitutifs et les prochaines étapes à suivre.

Diapo suivante s'il vous plait.

Tel que je l'ai mentionné, la révision du NomCom a commencé il y a déjà 5 ans. Pendant ce temps, on a travaillé sur la révision avec un auditeur indépendant et par la suite on a suivi le processus des révisions.

Premièrement il y a eu une publication de la part de l'auditeur indépendant en juin 2018. Par la suite le groupe a mené une évaluation de faisabilité et un plan de mise en œuvre de haut niveau de ce rapport final. L'auditeur indépendant a été présenté et accepté par le conseil en mars 2019.

6 mois plus tard, on a élaboré un plan de mise en œuvre plus détaillé qui a mené à la dernière étape de mise en œuvre et cela depuis 2020. Et, deux ans plus tard, on est prêt à clôturer cette étape finale.

Diapo suivante.

La prochaine étape sera gérée par l'organisation et le conseil de l'efficacité organisationnel qui feront une publication de nos commentaires de la proposition de modification aux statuts et de la charte du comité permanent. Ce sont là les activités finales du groupe de travail pour voir s'il y a des retours au cours de la période de consultation publique qui puissent être soumis à la considération et à la discussion.

Diapo suivante s'il vous plait.

Je vais faire une pause pour voir s'il y a des questions par rapport à ce que je viens de dire.

On continue donc. Pardon ? Allez-y.

NON IDENTIFIÉ : ?

THOMAS BARRETT: C'était une question ? Vous avez des questions à propos de la révision ?

CHERYL LANGDON-ORR: C'est peut-être un micro qui est ouvert.

THOMAS BARRETT: Merci. Nous passons donc à la section suivante de l'ordre du jour. On va parler de la charte du comité permanent. Une des recommandations, la recommandation 24 - parmi les 27 recommandations formulées par l'auditeur indépendant - a recommandé de faire un corps formé d'anciens membres et de membres actuels du NomCom pour assurer une plus grande continuité dans le NomCom et en particulier pour recommander et aider à la mise en œuvre des procédures du NomCom.

Il faut penser à cela comme un comité d'amélioration continue du NomCom. Le groupe a consacré beaucoup de temps, jusqu'en 2022, pour finaliser la charte du comité qui a été présentée par la suite au comité et au conseil d'administration en février de cette année.

Diapo suivante.

Nous allons voir rapidement les trois principes du comité permanent. Le premier, c'est d'assurer la continuité des cycles annuels du NomCom. Plusieurs des processus du NomCom couvrent la période type d'un cycle annuel du NomCom. Les demandes de budget, la formation avec des consultants externes. Ce n'était pas un processus très efficace et voici un exemple, donc, où le comité permanent collaborerait à l'amélioration du NomCom.

Diapo suivante.

Le deuxième objectif c'est construire la mémoire institutionnelle du NomCom. Une des critiques les plus communes au NomCom c'est qu'il semblerait qu'il réinvente la roue tous les ans. Les améliorations des NomCom préalables n'ont pas été incorporées, cela contribuerait donc à augmenter la productivité du NomCom et voir quels sont les processus qui ont fonctionné ou non et comment on peut améliorer cela au fil du temps pour éviter cette

amnésie. L'objectif du comité est donc de construire une mémoire institutionnelle pour que le NomCom puisse être plus efficace dans ses travaux.

Diapo suivante.

Le troisième objectif clef du comité permanent c'est l'engagement du NomCom avec l'organisation ICANN dans le cadre de ce processus d'amélioration continue.

On reconnaît sans doute qu'il est difficile de parvenir à certaines choses au sein du NomCom. Nous voulons donc nous assurer qu'il existe une relation avec l'organisation pour voir ce qui a fonctionné ou non, non seulement faire un suivi avec l'organisation et les différents départements, mais aussi avec les différents secteurs du travail du NomCom.

Diapo suivante s'il vous plait.

Des questions à propos du comité permanent et ses objectifs ? Cheryl, n'hésitez pas à intervenir si vous considérez que cela est nécessaire.

Je ne vois pas de demande d'intervention. On passe donc à la diapo suivante.

Nous parlons maintenant de la recommandation 27. Je disais : assurer la clarté aux directeurs choisis sur le désir d'incorporer

des administrateurs indépendants. Et cela on l'a changé par des administrations non affiliées, parce que l'ICANN a une définition différente pour ce qui est un administrateur indépendant. Alors, ce que nous avons fait, c'est de déterminer que l'administrateur indépendant voulait dire l'administrateur non affilié. Le NomCom nomme 8 membres au conseil d'administration et cette recommandation spécifique au cas où cela a été approuvé, au moins trois parmi eux seraient ce que l'on appelle des directeurs non affiliés.

Diapo suivante s'il vous plait.

Que veut dire « administrateur non affilié » ? Ici, l'objectif c'est de nous assurer d'avoir une perspective externe. Les expériences externes qui bénéficient le conseil d'administration, c'est une administration qui devient de plus en plus complexe, nous voulons donc nous assurer qu'on ne se limite pas exclusivement à ces personnes qui sont familiarisées avec l'ICANN mais aussi on apprécie d'avoir une perspective externe tout en respectant la définition légale d'une entité à but non lucratif.

Et il y a quelque chose de très important, c'est qu'avec ces trois des huit sièges du conseil d'administration il n'y ait pas de conflits d'intérêts. Ces conflits d'intérêts réels ou perçus pourraient venir d'une partie contractante si la personne est employée par une partie contractante.

Voici ce que veut dire directeur non affilié. Nous savons que ce conflit réel ou perçu peut disparaître au fil du temps. Alors nous donnons une fenêtre de deux ans après cette période et s'il n'y a pas de conflit d'intérêt réel ou perçu alors on peut considérer que cette personne est éligible au conseil d'administration tout en suivant le processus du NomCom.

Diapo suivante.

Je vais faire une pause, encore une fois, pour voir s'il y a des commentaires.

JUDITH HELLERSTEIN: Bonjour. Ma question est la suivante : avant, une personne ne pouvait pas travailler ni être employée par un secteur gouvernemental ou des départements gouvernementaux. Et ça, je ne le vois plus. Je vous demande de donner une précision à cet égard.

THOMAS BARRETT: Merci, très bonne question. Les employés gouvernementaux sont interdits, ils ne peuvent pas participer au conseil d'administration. Je ne sais pas si ceci se trouve dans les statuts ou quelque part ailleurs, mais il existe une restriction. Ils ne peuvent pas présenter leur candidature.

JUDITH HELLERSTEIN: Je ne parle pas des employés gouvernementaux. Ce qu'il se passe parfois c'est qu'il y a une commission gouvernementale.

CHERYL LANGDON-ORR: Judith, si vous me permettez, je vais essayer de vous aider. La modification des statuts liée au concept de directeur non affilié donne plus de clarté pour cette fenêtre de deux ans par rapport aux activités concernées. Peu importe si la personne est dans une commission gouvernementale, dans la GNSO ou dans un rôle de leadership. Il y a un classement tout en suivant les modèles des SO et AC qui sont applicables à ces postes dans le conseil d'administration. Cette définition existe pour le poste exclusif d'administrateur non affilié pour éviter la confusion.

Nous espérons que tout deviendra plus clair. Ce que l'on ne fait pas, c'est modifier les statuts en ce qui a trait aux employés gouvernementaux, cette restriction reste toujours valable. Merci.

THOMAS BARRETT: Merci. Je vois une question dans le chat, quelqu'un qui a été boursière de l'ICANN par le passé et qui a contribué, peut-être à l'élaboration de politique comme volontaire. Je peux être considérée comme affiliée, sans parler spécifiquement des boursiers de l'ICANN. Bien entendu, toute personne ayant eu un

lien avec la GNSO peut être considérée comme un candidat interne et pas comme un candidat non affilié. Alors, jusqu'à un certain point, une personne qui a été active, qui a reçu des compensations ou des paiements de l'ICANN en fonction de son activité peut être considérée comme personne affiliée. Mais, encore une fois, tous les cas sont différents. Mais voilà, c'est l'idée.

Y a-t-il d'autres questions ? Ici, peu importe s'il s'agit d'un employé ou d'un bénévole, la question est de savoir s'il a eu une activité à un moment donné. L'objectif est le suivant : trois des huit postes attribués par le NomCom doivent respecter cette condition, et c'est quelque chose dont le NomCom a décidé.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les directeurs non affiliés ?
Bien, nous allons donc voir la prochaine diapo.

JUDITH HELLERSTEIN: J'ai une question. Lorsque nous disons « non affilié » cela signifie qu'il s'agit d'un employé ayant une préférence ?

THOMAS BARRETT: Le NomCom est souple pour l'évaluation et pour l'attribution et l'affectation des 8 personnes. Il ne faut pas que les huit personnes soient non affiliées. Il y a aussi une souplesse pour affecter des personnes ayant une affiliation. Mais l'idée est qu'au moins 3 de ces directeurs nommés ne soient pas affiliés. Donc, chaque année,

lorsqu'il y a la réunion, le NomCom doit d'abord dire comment il respecte ce principe. Nous avons déjà 5 membres qui n'ont pas d'affiliation ou comment allons-nous affecter ou attribuer ces priorités.

CHERYL LANGDON-ORR : Cela pourrait être possible pour les 8 membres, mais à vrai dire nous en visons 3 chaque année. C'est-à-dire que chaque année il doit y avoir 3 non affiliés.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Excusez-moi, j'ai lu le document auparavant, mais je voulais vous demander si vous tenez compte du fait que si nous avons 3 membres il faut qu'il y ait un élément de diversité dont il faut qu'on tienne compte, par exemple de différentes régions ou un équilibre en termes de genre ou une autre sorte de diversité. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Est-ce que je peux y répondre ?

THOMAS BARRETT : Oui, vous pouvez.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci de votre question, Sébastien. Comme vous le savez, la diversité est quelque chose qui est au cœur de nos préoccupations. Cela ne concerne donc pas la non-affiliation dont nous parlons parce que la diversité c'est quelque chose que le NomCom doit évaluer chaque année dans l'ensemble des 8 directeurs. Donc nous reconnaissons que le NomCom sera parfois plus limité par suite du nombre de personnes qui peuvent faire partie du conseil et par suite des statuts d'une région. Mais, en travaillant dans ce cadre-là, cela ne devrait pas porter atteinte aux aspirations sur la diversité et c'est ce que le NomCom recherche mis à part ces trois membres sans affiliation.

THOMAS BARRETT: Merci, Cheryl. Oui, ces conditions de diversité existent toujours au sein du conseil d'administration. J'ai un commentaire, à savoir : le NomCom ne peut pas analyser ce genre lorsque nous parlons de diversité, je ne sais pas s'il y a une interdiction à cet égard.

CHERYL LANGDON-ORR: Non, rien ne dit qu'il y a une interdiction pour que d'ici un an nous n'ayons pas de critère ou de souhait ou vœux. Ceci se rapporte à la flexibilité par rapport à ces changements au sein du NomCom. Il faut que le NomCom soit capable de travailler avec cette flexibilité, parce qu'il y a des points dynamiques sur la personne

ou les personnes qui doivent occuper un poste dans le conseil d'administration. Cela fait partie de l'équation, ce n'est pas qu'il y a quelque chose d'opaque là. Le NomCom doit pouvoir dire : nous avons beaucoup de choses de ceci et nous avons très peu de choses de cela. Donc il faut, évidemment, trouver des personnes ayant les compétences requises. Il y a des critères très spécifiques, mais tout cela fait partie de ce mélange, de cet assortiment. Cela fait partie du fait de travailler en tant que jury dans le NomCom.

THOMAS BARRETT:

J'espère que cela aura répondu à votre commentaire, Judith, il n'y a pas de restriction par rapport à la diversité, il n'y a pas de condition, mais il n'y a pas de restriction.

Je vois qu'il y a une autre question, Vanda ?

VANDA SCARTEZINI :

Je pourrais vous suggérer ceci, Thomas : on a parlé aussi d'une nouvelle candidature, une fois qu'un membre sans affiliation peut être sélectionné encore une fois, quelle est donc la condition que vous allez considérer ? Non affilié ou vous considérerez que c'est quelqu'un comme une partie du conseil d'administration. C'est quelque chose que les gens veulent savoir normalement et je crois que nous devrions expliquer plus clairement ce point-là.

THOMAS BARRETT: Oui vous avez raison. D'une manière générale, quelqu'un qui est identifié comme non affilié ne devient pas affilié parce qu'il occupe un poste dans le conseil d'administration. Ceci ne change pas sa vie professionnelle. Il peut faire partie du conseil d'administration, mais s'il a une affiliation, comme une partie contractante, nous parlons d'un cas différent.

Cheryl, voulez-vous faire un commentaire là-dessus ?

CHERYL LANGDON-ORR: Bon, si j'étais nommée comme non-affiliée...

THOMAS BARRETT: Mais il y a toujours des affiliés et des non affiliés, ce sont des situations différentes, cela mérite un examen différent.

Sébastien, je suppose que c'est une vieille main ?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Non.

THOMAS BARRETT: Parfait, donc allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET: J'ai un commentaire et une question à poser. Mon commentaire est le suivant : j'ai été membre du NomCom pendant 1 an et à vrai dire le personnel et le président du NomCom ne parlaient pas des questions de diversité. Je ne sais pas où cela est dit, mais ce n'était pas une décision du NomCom.

THOMAS BARRETT: Excusez-nous, Sébastien, on ne vous entend pas.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Pardon ?

THOMAS BARRETT: Oui, la communication s'est interrompue à un moment donné.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Excusez-moi, vous m'entendez ?

THOMAS BARRETT: Oui, bien sûr. Vous disiez que lorsque vous étiez au NomCom, dans votre poste... Excusez-nous, mais la communication s'est encore interrompue.

SÉBASTIEN BACHOLLET: J'essaierai de parler plus tard.

THOMAS BARRETT: Écrivez-le sur le chat.

CHERYL LANGDON-ORR : Non, il conduit.

JUDITH HELLERSTEIN: Ce que Sébastien disait, Tom, c'est que lorsqu'il faisait partie du NomCom on lui avait dit que l'on ne pouvait analyser aucun aspect concernant la diversité. Et on avait dit à ce NomCom que l'on ne pouvait pas discuter de diversité, qu'on ne pouvait pas mentionner la diversité.

CHERYL LANGDON-ORR: Je crois que ce que nous devons tous reconnaître c'est que, bien qu'il y ait certaines remarques, il y a une expérience passée au sein du NomCom, chaque année est différente, il y a différents enjeux. Donc il faut travailler avec les normes actuelles qui sont surtout celles des statuts constitutifs. Il y a des modifications dont nous espérons qu'elles seront acceptées par la communauté parce qu'il s'agit de modifications qui sont intelligentes. Et c'est ce qui fait que ces choses ne se reproduiront pas dans l'avenir. Nous écoutons les inquiétudes, les questions et le processus de révision a identifié des actions de remédiation. Alors ce que nous

présentons maintenant inclut un statut ou des propositions de modification à apporter aux statuts, des modifications qui ont été vraiment été étudiées à fond. Le personnel a beaucoup travaillé avec nous et nous sommes vraiment fiers de ce que nous avons pu faire. Ces amendements sont conçus pour que toutes ces questions soient clairement articulées avec l'expérience du passé. Certains NomCom ont vu se passer des faits qui ne devraient pas se reproduire dans l'avenir. Mais il y a un certain niveau de conformité par rapport à certaines attentes. Ceci devrait être bon à partir de maintenant.

THOMAS BARRETT:

Merci, Cheryl. Je veux ajouter quelque chose à ce que Cheryl dit. Nous essayons d'arrêter cette pratique qui fait que le NomCom a ses propres normes.

Jeffrey a écrit sur le chat, c'est l'avocat de l'ICANN. Il dit que l'on a jamais approuvé une recommandation qui dise que l'on ne devait pas considérer la diversité.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Non, non, ce n'était pas comme cela que les choses s'étaient passées, et si vous voulez, vous pouvez me demander qui a été membre du personnel, qui était président de ce NomCom, et je

peux le dire. Mais je veux poser une question et j'espère que vous pourrez mieux m'entendre cette fois-ci.

THOMAS BARRETT: Oui, veuillez parler lentement pour les interprètes s'il vous plait.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Ma question se rapporte à la proposition concernant ces trois directeurs indépendants, ou auditeurs indépendants. Si l'on tient compte du moment où on a commencé à organiser cela, vous avez dit 1 chaque année au début ou c'est 3 directeurs la première année ? Quelle est la suggestion faite pour cette mise en œuvre ? Est-ce que c'est écrit quelque part et si c'est le cas, merci de m'excuser parce que je n'ai pas lu le document.

THOMAS BARRETT: Bonne question, Sébastien. Je crois que le plan consiste à faire les choses par étape. Il y a des modifications apportées aux statuts constitutifs qui ont été faites par phase. Lorsqu'on a parlé de deux années, il s'agit là aussi d'un plan de transition pour parvenir à l'objectif minimal de trois directeurs sans affiliation. Donc c'est une très bonne question posée.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

Bien, nous allons donc continuer. Prochaine diapo.

Nous allons donc résumer ce que sont les 4 recommandations ayant un effet sur les statuts constitutifs de l'ICANN. Il est évident qu'il y aura une période de commentaires pour cela.

La recommandation 7 change le mandat de 1 à deux ans. Il y aura un plan de transition pour que cela se fasse de manière échelonnée et qu'il y ait une continuité dans le NomCom.

La recommandation 9 implique que tous les membres du NomCom doivent participer de manière pleine et pouvoir voter. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais auparavant cette décision était prise au NomCom chaque année. RSSAC, SSAC et d'autres membres allaient voter ou pas et alors on ne savait pas trop quelle était la différence entre un vote et une enquête. Donc nous avons simplifié cela pour que tout le monde puisse participer de manière pleine et qu'ils aient tous le droit de vote.

La recommandation 24 parle du Comité permanent et concerne la recommandation 27 où on aborde la question des directeurs non affiliés.

Et tout cela va être proposé pour des changements dans les statuts constitutifs de l'ICANN, surtout pour l'article 7 et l'article 8. C'est là que la période de commentaires publics concernera cela.

Prochaine diapo.

Des questions sur les modifications aux statuts ? Il nous reste encore une partie de la présentation, les prochaines étapes.

La prochaine étape c'est la période de consultation publique qui sera organisée par l'organisation ICANN et le conseil d'administration. Si le retour indique qu'il y a le besoin de le faire, on se réunira. L'objectif est de clôturer ce groupe de travail, de collaborer avec le conseil et l'organisation pendant la période de consultation publique pour nous assurer qu'il existe un référentiel approprié et qu'il soit utilisé par le comité permanent une fois qu'il sera établi.

Voici donc la présentation pour aujourd'hui. On a une dernière diapo sur les questions-réponses et nous voici prêts à entendre vos questions, commentaires, observations.

JUDITH HELLERSTEIN: Lorsque vous modifiez le délai de deux ans, cela veut dire que la personne peut être nommée pour deux mandats ? Ou c'est toujours deux ans et après il faut avoir une année au milieu ou ce qui sera établi par les mécanismes ?

THOMAS BARRETT: Oui, Judith, je crois qu'il y a un grand fossé mais nous voulons avoir un espace entre les deux mandats. C'est-à-dire si on est déjà au NomCom ou si l'on remplace quelqu'un, il y a bien sûr des cas

particuliers que l'on va considérer. Il y a différents détails qui se trouvent dans la proposition. Et il aura aussi une transition bien évidemment. Cela pour que chaque année la moitié des membres du NomCom finissent leur mandat.

D'autres commentaires ou questions ? Très bien. C'est peut-être la dernière mise à jour que nous ferons, à moins qu'il y ait un commentaire spécifique. Je vois que Cheryl croise les doigts. Je veux vous remercier de votre aide, on a travaillé pendant 5 ans de manière fantastique. Un remerciement au personnel de l'ICANN, et tout le reste, qui nous a aidés d'une manière formidable. Nous espérons donc la période de commentaires publics pour voir si, enfin, tout cela sera clôturé.

CHERYL LANGDON-ORR: Tom, ça a été un véritable plaisir de travailler avec le groupe central, des personnes incroyables du personnel. Ça a été à moitié un secret, on a eu plus de séances publiques que celles qui se sont avérées nécessaires, je ne sais pas si c'est une surprise pour vous, avec le soutien de la communauté aux modifications aux statuts et d'autres améliorations du processus.

Lorsque tout cela sera mis en œuvre, je suis convaincue que nous allons créer une nouvelle base pour la prévisibilité des futurs NomCom, pour qu'ils puissent opérer et aller de l'avant avec les

améliorations correspondantes. Nous vous demandons donc de tenir compte des très bonnes intentions derrière cet énorme travail. Le NomCom actuel et tous les comités futurs seront bénéficiaires de ce travail. Ce sont des choses qui, à long terme, auront un résultat.

La mise en œuvre de tout cela fera en sorte que le NomCom soit une partie de l'ICANN bien plus compréhensible et claire.

Voilà tout ce que je voulais vous dire. J'ai commencé avec l'intention de ne dire qu'au revoir, mais voilà.

VANDA SCARTEZINI :

Si vous me permettez, je voudrais expliquer un tout petit peu pourquoi nous pensons que cette année, au NomCom, on pouvait profiter de l'expérience des années précédentes. Il y a eu un grand nombre de considérations. Il y en a qui ne demandent pas de changement aux statuts et ceci sera considéré dans ce NomCom. À savoir, il y en a deux. Judith est là aussi, on fera de notre mieux pour améliorer le NomCom de cette année tout en tenant compte du retour de la communauté et des analyses qui ont été faites pendant ces années.

Merci à Tom et, bien sûr, nous nous reverrons à Kuala Lumpur.

THOMAS BARRETT: Merci Vanda et Judith.

JUDITH HELLERSTEIN: Ma question est la suivante. Il y a certaines modifications suggérées au début sur les administrateurs non affiliés, et bien on pourra les utiliser cette année ou il faudra attendre à ce que les commentaires soient approuvés ?

VANDA SCARTEZINI : Les modifications aux statuts constitutifs... C'est-à-dire il faut suivre les statuts actuels. Cependant on peut tenir compte des observations.

JUDITH HELLERSTEIN: Non, je réfléchissais spécifiquement au fait d'apprendre des erreurs passées et de ce que les NomCom précédents ont fait pour éviter de réinventer la roue.

THOMAS BARRETT: Judith, il n'y a rien qui empêche le NomCom d'attendre pour les directeurs non affiliés. C'est prévu dans les statuts constitutifs. Les statuts ne vont pas affecter le NomCom de cette année. La prochaine période commencera à la fin de l'ICANN 75. Par la suite il y aura quelques mois pour approuver les changements aux statuts et nous espérons voir des résultats en 2023.

JUDITH HELLERSTEIN: Je demande spécifiquement comment apprendre des erreurs faites au passé.

CHERYL LANGDON-ORR: Judith, permettez-moi de continuer. Les aspects des statuts constitutifs et leur mise en œuvre sont une petite partie importante, mais essentielle parce qu'il y a un grand nombre de recommandations et il y a un processus d'approbation. En ce moment, c'est seulement la planification de la mise en œuvre. Et, comme Vanda le disait, on peut exercer une influence de la manière qu'on puisse le faire avec le NomCom actuel. Il y a des changements plus abrupts qui ne pourront pas être appliqués. Mais si les gens choisissent de les adopter et bien ça dépend du changement.

Nous, nous reconnaissons l'indépendance du NomCom. Que le NomCom puisse avoir une flexibilité spéciale. Vous savez qu'il est nécessaire de travailler avec les autres. Voilà le talent avec lequel nous devons travailler.

Maintenant il faut s'occuper de faire ces nominations. L'idée est que tout devienne plus facile à travers un cadre structurel qui permette la prévisibilité et qui puisse être compris au-delà de la communauté du NomCom. Alors, la réponse est oui.

THOMAS BARRETT: Comme je l'ai dit, je voulais signaler qu'il s'agit d'un processus de 5 ans. Il y a 27 recommandations. Nous avons vu comment le personnel de l'ICANN a commencé à les mettre en œuvre immédiatement. Quand nous sommes arrivés à la mise en œuvre, à la communauté on nous a dit : non, c'est déjà fait. Certaines de ces mises en œuvre ont eu lieu sans que nous ayons rien à faire. C'est quelque chose de très intéressant.

VANDA SCARTEZINI : Oui, et dans le nouveau groupe, nous partageons ce rapport pour nous assurer que tous les membres gardent à l'esprit les différents points pour savoir ce que nous pouvons faire et ce que nous pouvons accorder de faire ou pas.

THOMAS BARRETT: Merci, Vanda, merci Sébastien et Judith de vos commentaires et questions. Une dernière demande, d'ici peu, on va commencer le processus de participation publique, je vous demande de participer et de faire connaître votre position.

CHERYL LANGDON-ORR: Oui, Tom. Comme il le disait, non c'est pas lui c'est moi qui le dit, comme on a mentionné dans l'introduction, il est très important

de garder à l'esprit qu'un commentaire public sur une modification aux statuts constitutifs, qui n'est pas notre mandat, c'est la clôture, c'est la partie finale de tout ce travail. Mais c'est un de ces moments dans lesquels les SO et AC peuvent dire : bon, cela est bien, il n'est pas nécessaire de faire des commentaires. Mais j'encourage les groupes à prendre leur temps pour faire des commentaires. Même si ce n'était que de dire : on est d'accord.

Ce sont des choses importantes, je vous prie donc que si vous avez des influences dans les groupes de politique au sein de l'ICANN, c'est le moment. Nous vous encourageons donc à nous dire votre avis, même une petite phrase affirmative.

THOMAS BARRETT: Merci, Cheryl. Je crois que nous avons conclu notre intervention.

PAMÉLA SMITH: Excusez-moi, il y a une question dans le chat. Au cours des deux années, pardon... Cela inclut les volontaires, la modification aux statuts ?

THOMAS BARRETT: S'il y a un conflit d'intérêts réel ou perçu, quelqu'un qui a été actif en tant que bénévole, cela pourrait représenter un conflit

d'intérêts perçu et cette personne ne serait pas éligible pour le NomCom.

CHERYL LANGDON-ORR: Cette période de deux ans, cette influence, ne sera plus considérée comme une affiliation après deux ans.

THOMAS BARRETT: Correct. L'objectif est de trouver des administrateurs non affiliés. Et bien que ce soit valide d'avoir une familiarité avec l'ICANN, c'est aussi valide d'avoir une perspective externe que l'on ne peut pas trouver dans la communauté de l'ICANN. Judith a un commentaire.

JUDITH HELLERSTEIN: Oui, je crois que ce que l'on demandait tout à l'heure c'est ce qui suit : dans les recommandations on établit qu'il doit y avoir un minimum de 3 personnes non affiliées. Et cette définition de « non affilié » ce sont aussi des bénévoles. Mais il y a bien d'autres espaces couverts par le NomCom au sein du conseil d'administration et qui n'entrent pas dans cette catégorie de non-affilié.

THOMAS BARRETT: Oui, c'est vrai. Ce n'est pas que les 8 personnes doivent ne pas avoir d'affiliation, ce que nous disons c'est que le NomCom devrait avoir un objectif de 3 personnes non affiliées. Si, sur un an, le NomCom a deux ou trois nominations, il se peut qu'il y en ait une ou deux peut-être sans affiliation. Mais l'idée est d'apporter au NomCom une flexibilité et une souplesse au NomCom pour que l'on puisse entendre ces voix aussi, celles des non affiliés. Merci.

Y a-t-il d'autres questions que je n'ai pas vues dans le chat ?

PAMÉLA SMITH: Il y en a une qui a été posée qui dit que les noms affiliés représentent un minimum de trois.

THOMAS BARRETT: Oui, c'est un minimum de trois parmi les 8 membres.

PAMÉLA SMITH: Je crois que nous avons fini les commentaires et les questions que Cheryl, Vanda et Tom ont pu répondre.

THOMAS BARRETT: Merci Cheryl et au personnel et ainsi qu'à tous ceux qui ont assisté à cet appel.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci, Tom et Vanda, merci Paméla.

PAMÉLA SMITH: Nous remercions les présentateurs et la communauté et nous espérons que vous pourrez vous faire plaisir en assistant à la préparation de l'ICANN 75 ainsi qu'à la réunion de l'ICANN 75. Nous vous remercions et nous terminons donc l'enregistrement. Voilà.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]